



GOVERNEMENT DE WALLONIE
Séance du 16 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sylvain JONCKHEERE
Porte-parole
Cabinet du Ministre-Président de Wallonie
0495/74.97.40
sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be



TABLE DES MATIERES

Le Gouvernement de Wallonie crée son Haut Conseil Stratégique	3
« Circular Wallonia » : La Wallonie se dote d'une stratégie ambitieuse de déploiement de l'économie circulaire	4
Centrale Régionale de Mobilité – Transport à la demande	6
Un Manager Mobilité Active.....	7
Power-to-gas.....	8
Axe Bas-Carbone PME - Novallia	9
Adaptation au changement climatique : vers une végétalisation de notre territoire	10
La Wallonie se prépare en cas de retour du Covid-19 : la majorité du « plan rebond » sera opérationnalisée à la rentrée	11
Un mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives plus efficace et objectif en Wallonie	13
Plan de renovation du logement public	15
Contrôles techniques : un prix unique pour une meilleure transparence et un accueil renforcé	17
Subventions complémentaires pour les PCDR d'Hotton et d'Houffalize	18
Lancement de l'alliance Emploi-Environnement Alimentation et soutien aux dynamiques de relocalisation alimentaire	19



Le Gouvernement de Wallonie créé son Haut Conseil Stratégique

Le Gouvernement de Wallonie, à l'initiative du Ministre-Président, Elio Di Rupo, a créé aujourd'hui le Haut Conseil stratégique (HCS), concrétisant une mesure phare de la Déclaration de politique régionale.

Le Haut Conseil élaborera des indicateurs permettant d'examiner la réduction des gaz à effet de serre, l'amélioration du taux d'emploi et la réduction de la pauvreté. A cette fin, le Haut Conseil élaborera une méthodologie scientifique, en se référant aux standards internationaux.

Cette méthodologie, une fois mise au point, sera transmise à toutes les administrations régionales afin de leur permettre de calculer, pour chaque dossier qu'elles préparent et pour lesquels le calcul est pertinent, la quantité de gaz à effet de serre, les effets sur le taux d'emploi et ceux sur le taux de la pauvreté.

Le HCS accompagnera le Service public de Wallonie et les unités d'administration publique, qui le sollicitent, dans l'élaboration de leurs dossiers. Le but est de construire des projets et politiques qui intègrent, dès le départ, les trois objectifs fondamentaux du Gouvernement.

Le Haut Conseil travaillera en étroite collaboration avec l'Awac, l'Iweps et les institutions fédérales et européennes équivalentes afin de contextualiser leur analyse dans le cadre des objectifs nationaux et européens.

Par cette décision, le Gouvernement réaffirme pleinement sa volonté d'atteindre ces objectifs transversaux. Ces objectifs, déjà prégnants il y a un an lors de la formation du Gouvernement, le sont encore davantage aujourd'hui suite à la crise du Covid-19. Les conséquences de la crise sanitaire sur le plan socioéconomique ne peuvent encore être calculées précisément, mais elles seront gigantesques.

La décision adoptée aujourd'hui permet d'avancer dans la mise en place concrète du HCS via la définition de sa mission et des profils de fonction recherchés. La procédure de sélection sera mise en place très rapidement.

Pour Elio Di Rupo, « *le Haut Conseil stratégique s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de transformer la Wallonie en profondeur. Plus que jamais, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux s'entremêlent. Par son rôle, le HCS contribuera à la dynamisation de la Wallonie* ».

CONTACT PRESSE :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be



« Circular Wallonia » : La Wallonie se dote d'une stratégie ambitieuse de déploiement de l'économie circulaire

Sur proposition du Ministre de l'Economie, le Gouvernement de Wallonie a validé en 1^{ère} lecture une stratégie ambitieuse de déploiement d'économie circulaire. En effet, bien que des initiatives existent déjà (chèques économie circulaire, Plan wallon des déchets-ressources, Green Deal Achats Circulaires, formations, site www.economiecirculaire.wallonie.be ...), force est de constater qu'elles sont insuffisamment coordonnées et que la Wallonie ne s'est pas encore dotée d'une véritable stratégie en économie circulaire offrant une véritable vision d'avenir.

« Or, pour le Ministre de l'Economie Willy Borsus, la transition vers une économie circulaire doit permettre à la Wallonie de renforcer sa compétitivité et de créer des emplois tout en répondant aux enjeux environnementaux. L'économie circulaire sera clairement un pilier de la relance et du redéploiement de notre Région. En outre, la récente pandémie mondiale a mis en exergue la vulnérabilité de notre économie face à des éléments externes liés à la mondialisation des chaînes de valeur. »

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les 'Objectifs de développement durable' adoptés par les Nations unies, ainsi que dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 qui prévoit d'inscrire la Wallonie et « *l'ensemble de ses activités économiques dans une approche d'économie circulaire*¹ ».

C'est dans ce contexte que le Gouvernement wallon a décidé dès janvier 2020 d'amorcer les travaux en la matière afin de se doter d'une Stratégie d'ici la fin de l'année 2020.

La Stratégie décidée aujourd'hui par le Gouvernement s'articulera autour de cinq domaines :

1. **Production et offre de biens et services** : ce domaine porte notamment sur la production et l'offre de services au travers d'un approvisionnement durable en ressources qu'elles soient renouvelables ou non, à l'écoconception, au développement de la symbiose industrielle et à la mise en place de l'économie de la fonctionnalité.
2. **Consommation et demande de biens et services** : ce domaine porte notamment sur la consommation responsable, la consommation collaborative, l'allongement de la durée d'usage (notamment le recours au réemploi et à la réparation), et les changements de comportements.
3. **Mobilisation des acteurs** : ce domaine est relatif au rôle des acteurs dans la transition vers une économie circulaire. La mise en œuvre de cette transition nécessite l'implication de différents acteurs tels que le secteur public, les entreprises, le secteur associatif, les citoyens, les villes et les communes. Tous les acteurs ont un rôle à jouer et il est essentiel de les inclure dans le déploiement des boucles de valeur, et d'encourager les partenariats dans les projets en économie circulaire.

¹ « L'ambition est de réduire les déchets et les coûts qui y sont liés et de créer de l'emploi et de l'activité innovante en Wallonie. (...) À cette fin, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues du rapport parlementaire adopté unanimement par le Parlement de Wallonie et tiendra compte des études et analyses menées sur les opportunités qu'offre l'économie circulaire. »



4. **Gestion des déchets** : ce domaine porte sur les différentes stratégies de prévention et de gestion des déchets et matières en se basant sur l'échelle de Lansik. Même si la production et la consommation responsables, ainsi que la gestion efficace des sous-produits, sont de nature à limiter la production des déchets (prévention, réduction à la source), la gestion des déchets générés doit d'abord favoriser la valorisation de la matière (recyclage, compostage) et, à défaut, la valorisation énergétique.
5. **Filières/chaînes de valeurs prioritaires** : ce domaine porte sur sept chaînes de valeurs identifiées comme prioritaires pour la Wallonie, c'est-à-dire la construction et les bâtiments, l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires, les matières plastiques, le transport, la métallurgie, l'eau et le textile.

Pour le Gouvernement, la transition vers une économie circulaire nécessite une approche systémique et participative. Ainsi, la stratégie a été construite en intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales et en suivant une démarche à la fois top-down et bottom-up.

Trois instances sont mises place dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie :

- Un **Comité de pilotage** présidé par le Ministre de l'Economie et co-piloté par la Ministre de l'Environnement et la Ministre de l'Emploi, de la Formation et de l'Economie sociale et qui est l'organe de décision et de suivi stratégique du processus d'élaboration
- Une **Plateforme intra-administrations** qui rassemble les pouvoirs publics wallons concernés par l'économie circulaire ;
- Un **Comité d'orientation**, organe participatif, qui rassemble les parties prenantes.

CONTACTS PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be



Centrale Régionale de Mobilité – Transport à la demande

Sur proposition du Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, le Gouvernement de Wallonie a confié à la Centrale Régionale de Mobilité la réalisation d'une étude du secteur du transport à la demande. Cette étude devra permettre d'aboutir rapidement à un cadre réglementaire.

Le Gouvernement confirme les moyens qui seront mis à disposition de la CRM et des Centrales Locales de Mobilité, soit 1,1 millions d'euros.

Les CLM sont invitées à signer les conventions avec la CRM pour obtenir l'aide structurelle prévue en vue de la réalisation des missions qui leur sont confiées

Le transport à la demande répond principalement à des attentes d'un public précis, qui n'a pas la possibilité de prendre le réseau de transports publics classique : personnes à mobilité réduite, précarisées ou isolées géographiquement. Or, la diversité des offres et le manque de coordination rendent peu lisible ce secteur. L'objectif du Ministre Henry est de couvrir l'ensemble du territoire wallon, d'élargir l'offre de transport et de s'adresser à tous les publics

Créée en 2018, la CRM devra, à terme, devenir un outil régional important dans le secteur du transport de personnes à la demande et surtout apporter un soutien aux Centrales Locales de Mobilité en matière de coordination des offres mais aussi de centralisation des informations vers les citoyens notamment via la mise à disposition d'outils communs : numéro vert, site web, logiciel.

Dans l'optique d'un report modal, l'offre de transport à la demande devra également venir en complément des autres modes pour soutenir la multimodalité et ce en complément au réseau de transport public existant.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Un Manager Mobilité Active

Le Gouvernement de Wallonie a donné son feu vert pour le lancement du recrutement d'un manager mobilité active au sein du SPW MI. Sur proposition du Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, ce futur manager sera chargé de la coordination de la mise en place des politiques cyclables à l'échelle de la Wallonie mais aussi :

- La préparation du Plan Wallonie Cyclable global qui verra le jour en 2021
- La préparation du Plan piéton prévu pour fin 2021
- La coordination entre les acteurs et institutions qui y contribuent et de la prise en compte systématique des cyclistes et des piétons dans les infrastructures

Enfin, le manager de Mobilité active sera également le relais avec les instances européennes, fédérales, communautaires, locales et associatives concernées par des actions en lien avec les politiques cyclable et piétonne pour veiller à un échange de bonnes pratiques et à une vision cohérente de la mobilité cyclable et piétonne.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Power-to-gas

Sur proposition du Ministre de l'Economie Willy Borsus et du Ministre de l'Energie, Philippe Henry, le Gouvernement de Wallonie a validé la première étape de la mise en œuvre d'un cadre favorisant le soutien aux projets de type power-to-gas.

L'hydrogène se profile comme un élément structurel de la transition énergétique dans un contexte où les énergies renouvelables prennent une part croissante.

Afin de soutenir les projets structurants qui seront introduits au travers des appels existants au niveau international, le Ministre de l'Energie proposera un cadre favorisant temporairement l'injection dans le réseau de gaz d'hydrogène ou de gaz de synthèse produit à partir d'hydrogène et par la valorisation du CO2 récupéré dans des processus industriels émetteurs. Cette dynamique doit permettre l'émergence de nouvelles opportunités industrielles en Wallonie en plaçant la Région parmi les leaders européens dans le secteur de l'hydrogène.

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Axe Bas-Carbone PME - Novallia

Ce jeudi 16 juillet 2020, le Gouvernement de Wallonie a approuvé la dotation de NOVALLIA pour ses missions d'accompagnement des PME dans leurs investissements « bas carbone ».

Le budget de 10 millions d'Euros dégagé dans le cadre du Fonds wallon « Kyoto » doit permettre de soutenir les investissements que les entreprises souhaiteraient mettre en œuvre dans la modernisation de leur outil industriel, l'isolation de leurs bâtiments, l'éclairage ou dans l'adaptation technique de leurs outils informatiques en vue de favoriser le travail à distance.

Ces mesures proposées par le Ministre de l'Economie, Willy Borsus et le Ministre de l'Energie, Philippe Henry doivent permettre d'apporter un message d'optimisme pour la relance des PME après la crise.

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Adaptation au changement climatique : vers une végétalisation de notre territoire

Les changements climatiques impactent la vie de nos citoyens en multipliant notamment les vagues de chaleur et de sécheresse, mais aussi les risques d'inondations. La végétalisation de nos quartiers est un levier majeur pour renforcer la résilience de notre territoire.

C'est pourquoi le Gouvernement a chargé le Vice-Président et Ministre du Climat, Philippe Henry, et la Ministre de la Nature, Céline Tellier de lancer des appels à projets à destination des communes, des acteurs privés et publics dès l'automne 2020 pour multiplier les espaces verts et la présence de la nature dans les zones urbanisées.

La crise du COVID-19 a montré à quel point le besoin d'espaces verts était essentiel notamment dans les zones les plus urbanisées. Ces espaces contribuent au bien-être des habitants à travers :

- un effet positif sur la santé ;
- l'atténuation des effets de la pollution de l'air ou de la pollution sonore ;
- la création d'îlots de fraîcheurs et la connexion à la nature.

Pour Céline Tellier, Ministre de la Nature : « *Renforcer les espaces verts, surtout dans des zones où les habitants y ont peu accès, répond à un besoin fort des Wallons manifesté pendant et après cette crise COVID19. Le confinement a montré à quel point l'accès à la nature pour tous devait être soutenu* ».

Pour Philippe Henry, Vice-Président et Ministre du Climat : « *Créer des espaces verts permet aussi de renforcer la résilience de notre territoire face aux dérèglements climatiques. Nous adapter à ces changements est fortement encouragé par les institutions européennes et internationales* ».

Ces projets de végétalisation qui essaieront à partir du printemps 2021 constituent aussi une perspective d'emploi et d'activité économique pour les métiers et les entreprises qui œuvrent dans ces secteurs. Les secteurs des travaux publics et des pépiniéristes représentent des milliers d'emplois directs et indirects non délocalisables en Wallonie.

Un groupe de travail sera chargé de préparer cet automne des appels à projets et d'accompagner les réalisations. Ce groupe de travail réunira des représentants de différents acteurs publics et privés sous la houlette du SPW ARNE et de l'AWAC. L'objectif est de permettre la réalisation des premiers aménagements au printemps 2021.

- L'affectation des moyens sera prioritairement orientée dans les zones urbanisées les plus démunies en espaces verts et au bénéfice du plus grand nombre.
- Les projets innovants et transversaux qui mettent en valeur d'autres enjeux comme l'alimentation durable, la mobilité douce ou l'éducation seront également privilégiés.
- Les projets s'appuyant sur les attentes locales et les plus sobres en termes de coût / bénéfice seront également prioritaires.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER



0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be

La Wallonie se prépare en cas de retour du Covid-19 : la majorité du « plan rebond » sera opérationnalisée à la rentrée

Le Gouvernement de Wallonie a récemment adopté les premières lignes de son Plan d'action en cas de rebond du Covid-19. 13 mesures y étaient référencées. Sur proposition de la Ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale, l'exécutif wallon opérationnalise et budgétise aujourd'hui la grande majorité des actions de ce plan. Au total, près de 13 millions d'euros supplémentaires viennent d'être dégagés pour 2020 et les années suivantes afin de mettre en place ces mesures préventives au plus tard pour la mi-octobre. Parmi celles-ci, figurent :

MESURES SPECIFIQUES AUX STRUCTURES RESIDENTIELLES

La création de 8 équipes mobiles pluridisciplinaires (OST-Outbreak Support Team) pour disposer d'une plus grande réactivité d'intervention en cas de développement de foyers infectieux au niveau local, dans les structures d'accueil et d'hébergement mais aussi dans les quartiers ou les communes de Wallonie. Un appel à projets sera lancé d'ici la fin du mois de juillet pour composer ces 8 équipes qui devront être constituées au plus tard pour le 15 octobre, trois d'entre elles devant déjà être opérationnelles pour le 1^{er} septembre. Constituées de médecins, d'infirmiers et de fonctions de supports en lien avec les réseaux hospitaliers, elles viendront compléter les équipes d'intervention de l'Aviq qui sont déjà mobilisables.

Pour mettre en place ce dispositif, un budget complémentaire total de plus de 2,4 millions d'euros vient d'être dégagé par le gouvernement de Wallonie.

Des protocoles entre les réseaux hospitaliers et les structures d'hébergement (maisons de repos, de soins psychiatriques, structures résidentielles pour personnes en situation de handicap, etc.). Chacun des 8 réseaux hospitaliers établis en Wallonie est, dès à présent, invité à conclure des conventions de collaboration avec toutes les structures d'accueil et d'hébergement présentes sur le territoire couvert par le réseau. Ces conventions, attendues pour la mi-septembre, reprendront notamment des missions d'appui en matière de prévention, de formation, d'accompagnement en gériatrie, d'hygiène hospitalière, de psychiatrie... Pour soutenir ces collaborations, le gouvernement de Wallonie a dégagé un montant de 100.000 euros par réseau hospitalier. Un comité d'évaluation va également être mis en place pour suivre l'évolution de ces conventions ainsi que leur impact.

Un médecin coordinateur dans chaque maison de repos et un refinancement pour cette fonction essentielle. Jusqu'à présent, seules les maisons de repos et de soins disposaient de médecins coordinateurs en leur sein. En Wallonie, 127 établissements sur 602 n'avaient donc pas de médecin attitré. Le gouvernement va modifier cela : près de 7 millions d'euros complémentaires viennent d'être octroyés pour que chaque établissement puisse avoir un médecin. Par ailleurs, cette fonction médicale spécifique aux maisons de repos sera revalorisée financièrement et structurellement sur base d'un calcul lié au financement public des établissements pour aînés. Cela n'avait plus été le cas depuis 2003 ! Différents décrets seront modifiés pour concrétiser cette mesure.

En cas de crise sanitaire, désignation d'un médecin de référence dans chaque structure d'hébergement pour personnes en situation de handicap, dans les maisons d'accueil pour public fragilisé comme les sans-abris, les femmes victimes de violences, etc. Ces médecins auront des missions spécifiques et ponctuelles en cas de crise. Un budget d'un million d'euros est prévu pour opérationnaliser cette décision pour fin septembre.



La constitution d'un stock stratégique de matériel de protection en Wallonie : un stock dynamique d'équipements de protection personnelle est actuellement constitué par la région pour couvrir au moins 3 mois de besoins des institutions dont elle a la compétence. La Wallonie dispose aujourd'hui d'un stock complet de masques FFP2, de la plupart des masques chirurgicaux nécessaires, de tabliers et de blouses. Des commandes sont en cours ou seront réalisées prochainement pour compléter ce stock d'ici septembre.

Un soutien financier de la Wallonie aux structures d'hébergement médico-sociales en difficulté : toute infrastructure de soins en difficulté de trésorerie pourra faire appel et obtenir de l'aide de la part de Wallonie-Santé, l'opérateur de soutien financier au secteur médico-social wallon.

MESURES PREVENTIVES DESTINEES A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Développement de l'application numérique de tracing. Un budget avoisinant les 500.000 euros a été dégagé par le gouvernement de Wallonie pour mettre en place ce projet d'application interfédérale. A ce jour, le marché de développement de l'application de tracing a été lancé. Les entités fédérées viennent de réceptionner 4 offres recevables qui sont en cours d'analyse. Le soumissionnaire sera désigné la semaine prochaine pour développer l'application qui devrait être fonctionnelle d'ici la fin septembre.

Renfort du personnel de la cellule des maladies infectieuses de l'AVIQ chargée de surveiller, prévenir et protéger les personnes de l'évolution du Covid-19 en Wallonie. Un premier renforcement de la cellule avait déjà été opéré début mars 2020 pour faire face à la crise portant ainsi la cellule à 10 ETP. Les capacités en personnel vont encore être augmentées de 5 ETP pour cette cellule qui travaille 7 jours/7, 24h/24 et dispose notamment de la possibilité de confiner certaines zones locales ; 3 médecins et 2 infirmier.es devraient rejoindre l'équipe très prochainement. Les profils de fonction sont en cours de rédaction, les offres d'emplois seront bientôt disponibles.

Un plan prévention et vaccination « grippe et covid » pour l'automne. Conformément aux recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, la Wallonie conseillera la vaccination contre la grippe aux personnes à risques de complication (femmes enceintes, patient âgé présentant une affection chronique, toute personne de plus de 65 ans séjournant en institution, etc.) et celles vivant au sein du même domicile, le personnel du secteur de la santé et les personnes entre 50 et 64 ans. Les experts craignent en effet un rebond du coronavirus couplé à l'arrivée de la grippe avec de potentiels effets collatéraux sur la santé des personnes et une saturation de nos structures de soins. Le gouvernement wallon vient donc de dégager un budget complémentaire de près de 600.000 euros pour mener une campagne d'information et garantir l'accès à la vaccination pour les 77.000 résident.e.s des établissements collectifs pour personnes âgées et handicapées. A cet égard, la piste d'un marché public de grande ampleur est à l'examen avec l'appui du Groupe Interuniversitaire d'Experts en Vaccinologie (GIEV).

CONTACT PRESSE :

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be



Un mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives plus efficace et objectif en Wallonie

L'avant-projet de décret déposé en première lecture sur la table du Gouvernement wallon devra permettre de revoir le mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives. Alors que les demandes du secteur sont en augmentation constante, nous devons bien constater que le mécanisme actuel ne permet pas de répondre aux attentes.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes de 2018 (besoins prioritaires de certaines zones non couverts, découplage subventionnement des infrastructures en Wallonie/politique sportive à la Fédération, inégalité d'accès, enjeux des rénovations, ...), plusieurs démarches ont déjà été initiées :

- Signature d'un protocole avec la Fédération Wallonie Bruxelles, qui permet à la Wallonie d'accéder aux données des fédérations sportives, de leurs membres, de leurs perspectives de développement et de leurs besoins en termes d'infrastructures sportives ;
- Développement de l'outil Cadasports avec un nouveau volet cartographique.

La nouvelle base légale vise donc un triple objectif : une utilisation des moyens budgétaires régionaux optimale en faisant en sorte que ceux-ci répondent aux besoins des acteurs tout en étant affectés aux priorités régionales.

Les grandes lignes

Un dossier ne sera recevable que si une série de critères sont respectés :

- Engagement via une charte pour le respect des valeurs éthiques ;
- Accessibilité aux infrastructures pour les personnes à mobilité réduite ;
- Utilisation « non discriminante » des infrastructures ;
- Intégration de la dimension d'écoresponsabilité dans le projet ;
- Construction attentive à la performance énergétique et l'utilisation de matériaux durables ;
- Motivation d'un projet de développement sportif notamment, au regard d'une incapacité des infrastructures existantes à répondre aux besoins exprimés localement ;
- Pour les communes et provinces, l'inscription du projet d'investissement dans leur Programme Stratégique Transversal (PST).

Afin de se recentrer sur les compétences régionales (infrastructures sportives subsidiées), le présent texte ne prévoit plus de possibilités de subventions pour les plaines de jeux. Les équipements sportifs ainsi que le matériel d'entretien ne pourront quant à eux être introduits que dans le cadre d'un dossier global d'infrastructure. Dans un souci de simplification des procédures, les infrastructures sportives outdoor, qui s'inscrivaient jusqu'ici dans un programme spécifique « sport de rue », bénéficieront désormais des mêmes procédures, conditions d'accès et taux de subventions que les infrastructures « classiques ».

Le taux de subvention

Le taux de subvention de base sera désormais de 50 %. Celui-ci pourra être majoré en fonction d'une série de critères incitatifs, qui sont définis comme prioritaires par la Wallonie :

- La conclusion de partenariats formalisés entre plusieurs pouvoirs locaux : + 10%
- La conclusion de partenariats entre différents acteurs (clubs, écoles, fédérations sportives, provinces, partenaires privés, ...) : + 5%
- La prise en considération des aspects de mobilité : + 5%
- La mise en œuvre d'un projet de sport de haut niveau, soutenu par une fédération sportive : + 5%



- Le regroupement des installations sur un même site dans un objectif de mutualisation des infrastructures : + 5%

Le taux de subvention maximal sera plafonné à 70 %.

Les seuils des montants subsidiables seront revus à la hausse afin, notamment, de lutter contre un phasage des dossiers, ce qui est totalement improductif. La procédure sera également simplifiée et les frais à engager par les porteurs de projets en amont de l'octroi d'un accord d'une promesse ferme de subvention seront limités.

Par souci d'objectivité et de transparence, les subventions de promotion seront par ailleurs dotées d'une base légale.

Mesures transitoires

Tous les dossiers, complets d'ici le 1^{er} septembre 2020, seront instruits selon la procédure actuelle. A partir de cette date, tous les dossiers devront tenir compte des dispositions de la nouvelle base légale. L'administration régionale sera à la disposition des porteurs de projets afin de les orienter en ce sens.

CONTACT PRESSE :

Stéphanie Wyard | Porte-parole de Jean-Luc CRUCKE

0473/80.66.47 – stephanie.wyrd@gov.wallonie.be



Plan de rénovation du logement public

Sur la proposition du ministre du Logement, Pierre-Yves Dermagne, après consultation du secteur, le Gouvernement wallon approuve, en seconde lecture, le plan de rénovation du logement public.

La Wallonie va investir 1,2 milliard d'euros, pour renforcer la salubrité et améliorer la performance énergétique de 25 000 logements sociaux. Un investissement massif et direct dans le mieux-être social, la transition environnementale et la relance économique.

La déclaration de politique régionale prévoit la rénovation de 55 000 logements à l'horizon de 2030. En portant sur 25 000 logements, le plan va permettre d'atteindre 45 % de cet objectif dès 2024. Il sera financé à 75 % par la Région et à 25 % par les sociétés de logement de service public par le biais d'avances à taux zéro.

Le plan de rénovation du logement public poursuit 4 objectifs :

- 1) **Des objectifs quantitatifs**, avec la rénovation de **25 000 logements** d'ici à 2024 ;
- 2) **Des objectifs qualitatifs**, en visant des rénovations profondes de **performance énergétique** (passage au label B, au minimum), dont **la sécurité et la salubrité** sont un préalable ;
- 3) **Des objectifs sociaux**, via notamment l'accompagnement social comme gage de réussite du plan, tant pour l'acceptation des travaux que pour le maintien en bon état des logements rénovés et l'appropriation des nouveaux modes de consommation d'énergie ;
- 4) **Des objectifs organisationnels**. Le plan vise à réduire au maximum la durée des procédures, via leur simplification et une collaboration renforcée entre les acteurs du processus immobilier. Un recours facilité aux centrales d'achat sera aussi, pour les sociétés, synonyme de gain de temps, de diminution des risques juridiques et d'économies d'échelle.

L'opération est également placée sous le signe de la responsabilisation des acteurs.

Création d'un droit de tirage pour la rénovation de logements publics des SLSP pour la période 2020-2024

Le plan vise des rénovations globales de logements ou d'ensemble de logements.

Il vise aussi à tirer parti de la connaissance du terrain que possède chaque SLSP, en la rendant maîtresse de ses priorités, dans le cadre des travaux éligibles.

Le mécanisme du droit de tirage permet ainsi à chaque opérateur de définir des objectifs quantitatifs (nombre de logements à rénover dans le cadre de l'enveloppe qui lui est attribuée) et qualitatifs (objectifs PEB à atteindre à la suite de la rénovation).

Le montant moyen de subvention par logement est de 35 025 €, ce qui représente, au minimum, un investissement moyen de 46 700 € par logement.

Pour être repris parmi les travaux éligibles au plan, un logement doit :

- avoir plus de 10 ans ;



- ne pas avoir fait l'objet d'une rénovation dans le cadre d'un des derniers plans ;
- afficher un label énergétique* compris entre C et G, l'objectif qualitatif étant de diminuer la facture d'énergie, de manière responsable.

** Les certificats de performance énergétique classent les logements sur une échelle allant de **A** pour les moins énergivores, à **G** pour les plus gourmands en énergie.*

CONTACT PRESSE :

Olivier Rubay | Porte-parole de Pierre-Yves DERMAGNE

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Contrôles techniques : un prix unique pour une meilleure transparence et un accueil renforcé

Le Gouvernement de Wallonie, à l'initiative de la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue, a décidé de simplifier les grilles tarifaires des contrôles techniques. Aujourd'hui, plus de 30 tarifs existent pour un contrôle périodique et plus de 10 sont appliqués pour un contrôle d'occasion. Dans cette jungle des prix, il est excessivement difficile pour le citoyen de connaître à l'avance le prix qu'il devra payer pour le passage de son véhicule au contrôle technique.

Dès le 1er janvier 2021, le tarif pour les contrôles périodiques sera fixé à 48 euros pour les voitures et à 62 euros pour les camionnettes. Pour les contrôles des véhicules d'occasion, la redevance sera de 72 euros tant pour les voitures que pour les camionnettes. Une réduction de 5 euros sera accordée pour les véhicules 100 % électriques.

Ces tarifs sont nettement inférieurs aux prix pratiqués dans les pays voisins et comprennent l'indexation 2020. Une réflexion sur la tarification des autres véhicules est en cours.

Pour la Ministre Valérie De Bue : « Cette simplification de la grille tarifaire offrira plus de transparence au citoyen. Elle permettra également aux stations de diminuer leur charge administrative et de renforcer l'accueil du client. Ceux-ci pourront, par exemple, à terme, payer leur passage au contrôle technique dès la prise de rendez-vous et ainsi éviter les files aux guichets »

Afin de renforcer la sécurité routière, le Gouvernement de Wallonie, sous l'impulsion de Valérie De Bue, a également décidé de revoir la majoration pour présentation tardive au contrôle technique selon un principe simple : **plus le retard est important, plus la majoration sera lourde.**

Majoration pour présentation tardive au contrôle technique périodique	1/1/2020	1/1/2021
a) durant le premier mois	8,30€	8,50€
b) durant les deuxième et troisième mois	11,90€	12,50 €
c) durant les quatrième, cinquième et sixième	17,80€	24,00 €
d) après le sixième mois	29,70€	48,00 €

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



Subventions complémentaires pour les PCDR d'Hotton et d'Houffalize

1. Subvention complémentaire à la Commune d'Hotton

Le Gouvernement de Wallonie, sur proposition de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Céline Tellier, a approuvé l'octroi à la commune d'HOTTON d'une subvention complémentaire de 510.481,68 € pour la mise en œuvre dans le cadre de son PCDR du projet intitulé : " Valorisation du cœur de HOTTON – Phase I ».

Cette convention-réalisation porte sur un projet déjà validé en mai 2017. Il consiste en des travaux d'aménagement d'espaces publics avec comme objectif de restructurer complètement l'espace au profit du piéton, d'améliorer la vue urbaine, de dynamiser l'attractivité touristique et de créer un véritable centre convivial à Hotton.

2. Subvention complémentaire à la Commune d'Houffalize

Le Gouvernement wallon a également approuvé l'octroi d'une subvention complémentaire de 1.546.171,63 € pour la mise en œuvre dans le cadre de son PCDR du projet d'acquisition et d'aménagement de l'ancien bâtiment de la Justice de Paix à Houffalize.

Ce projet comporte deux volets d'aménagement visant des objectifs distincts à savoir :

- Des logements locatifs intergénérationnels dont 1 logement pour PMR et 5 logements-tremplins
- Une maison rurale permettant d'héberger :
 - ✓ Une salle polyvalente ;
 - ✓ Un local pour les ateliers artistiques du service culturel communal ;
 - ✓ Un magasin social ;
 - ✓ Une structure communale d'accueil de l'enfance (co-accueil pour 14 enfants).

Une convention acquisition-faisabilité a été signée le 19 décembre 2016 et le bâtiment a été acquis par la Commune d'Houffalize au montant de 458.350,00 € (subvention de 366.680,00 € au taux de 80%).

Pour la Ministre Céline Tellier, "ces deux subventions complémentaires illustrent que la concrétisation des PCDR déjà approuvés se poursuit. Les engagements passés sont tenus. Je donnerai dès l'automne le feu vert pour les nouveaux projets que nos communes attendent, après concertation avec l'Union wallonne des Villes et Communes, la Fondation Rurale de Wallonie et les acteurs de terrain sur le nouveau cadre d'action".

CONTACT PRESSE :

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER
0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be



Lancement de l'alliance Emploi-Environnement Alimentation et soutien aux dynamiques de relocalisation alimentaire

Sur proposition de la Ministre en charge du développement durable, Céline Tellier, en collaboration avec le Vice-Président et Ministre de l'Agriculture Willy Borsus et la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, Christie Morreale, le Gouvernement de Wallonie approuve plusieurs mesures destinées à favoriser la résilience et relocaliser le système alimentaire wallon.

Ces travaux se baseront sur le référentiel wallon pour l'alimentation durable¹, élaboré avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire.

1/ Appel à projets pour 10 initiatives de relocalisation alimentaire territoriale.

Plusieurs initiatives existent localement sous forme de ceintures alimentaires, coopératives de producteurs et de consommateurs, groupes d'achats...

Si la crise COVID 19 a démontré que le secteur agro-alimentaire détenait une réelle capacité à faire face directement et de manière résiliente aux besoins des consommateurs, complémentairement, elle a aussi montré à quel point une relocalisation partielle de notre système alimentaire était soutenue par nos concitoyens, qui ont plébiscité les circuits courts durant le confinement.

Un budget total de 3 millions euros sur 3 ans est dégagé par le Gouvernement pour soutenir une dizaine d'initiatives de relocalisation alimentaire territoriale sélectionnées via un appel à projets. Ces moyens permettront de renforcer les équipes de ces projets et de réaliser des avancées concrètes, afin de tirer les leçons de ces expériences de terrain et de généraliser les bonnes pratiques à l'ensemble du système alimentaire wallon.

2/ Mise en place du Collège wallon de l'Alimentation Durable.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé de mettre en place un Collège wallon de l'Alimentation Durable. Ce Collège, attendu de longue date par les acteurs de terrain, réunira une quarantaine de représentants et d'intervenants des différents acteurs du système alimentaire wallon : production, transformation, distribution, restauration, consommation, ... mais aussi des secteurs de la santé, de l'environnement et des déchets, de l'éducation, de la recherche, de l'action sociale..., issus tant des secteurs public, privé qu'associatif et des différents niveaux de pouvoirs.

L'ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs pour accélérer la transition vers un système agro-alimentaire plus durable dans une véritable structure faïtière partenariale.

3/ Lancement de l'Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation

Le Collège Wallon de l'Alimentation Durable nouvellement créé sera chargé notamment de lancer l'Alliance Emploi Environnement dans le secteur de l'Alimentation.

Cette Alliance permettra de stimuler la demande de produits locaux et de renforcer l'offre, d'augmenter les normes environnementales liées aux processus alimentaires mais aussi de déployer



l'emploi dans les secteurs concernés tout en veillant à assurer l'accès à une alimentation équilibrée et durable à toutes et tous, tout en soutenant nos agriculteurs.

La Ministre Céline Tellier se réjouit de la collaboration avec les Ministres Morreale et Borsus, collaboration répondant à une attente des acteurs pour relever tous ensemble le défi d'une transition du système alimentaire répondant aux attentes des citoyen.n.e.s, à l'amélioration de l'environnement mais offrant aussi des perspectives d'emplois, d'activités économiques et de revenus décents pour les agriculteur.rice.s.

CONTACTS PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER

0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be



CONTACTS PRESSE

CABINET D'ELIO DI RUPO

Sylvain Jonckheere | Porte-parole
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

CABINET DE WILLY BORSUS

Pauline Bievez | Porte-parole
0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

CABINET DE PHILIPPE HENRY

Sandra Guily | Porte-parole
0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTIE MORREALE

Stéphanie Wilmet | Porte-parole
0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE

Stéphanie Wyard | Porte-parole
0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be

CABINET DE PIERRE-YVES DERMAGNE

Olivier Rubay | Porte-parole
0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be

CABINET DE VALERIE DE BUE

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

CABINET DE CELINE TELLIER

Nathalie Guilmin | Porte-parole
0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be